

La politique pénale du législateur syrien dans la modification du Code pénal selon le décret n° 1 de 2011

**ISSA ALMAKHOUL
Département de Droit Penal
Faculté de Droit
Université de Damas**

Résumé

La République Arabe Syrienne a vécu une révolution législative. C'est dans ce cadre que s'inscrit le décret n° 1 datée du 3/1/2011 et qui a introduit des modifications au Code pénal syrien. Une lecture attentive de ce décret soulève de nombreuses questions au sujet de la politique pénale adoptée par le législateur syrien dans le processus modification du Code pénal. Cela implique, d'une part, d'identifier la politique pénale dans la modification de la partie générale du Code pénal, en clarifiant les justifications de cette modification, et les caractéristiques fondamentales du décret-loi n° 1 de l'année 2011. D'autre part, cela nécessite une identification de la politique pénale modification de la partie spéciale du Code pénal, à travers la modification concernant les infraction contre les mœurs, les personnes et les biens. Nous allons essayer d'analyser la politique pénale du législateur syrien dans la modification de certaines dispositions du Code pénal.